

FICHE INSCRIPTION ECOLE "ENCRE MARINE"

Académie de Rennes - Finistère

L'élève :

Nom : Prénom(s) : Sexe : M ☐ F ☐
 Né(e) le : Commune de naissance : Département :
 Pays : / Adresse :
 Code postal : Commune :
 Scolarité demandée : Maternelle : ☐ Cycle 2 : ☐ Cycle 3 : ☐ Niveau :

Responsables légaux :

PARENT 1	PARENT 2
Nom :	Nom de naissance :
Prénom :	Nom marital/d'usage :
Autorité parentale : Oui ☐ Non ☐	Prénom :
Situation de famille (1) :	Autorité parentale : Oui ☐ Non ☐
Adresse :	Situation de famille (1) :
..... (si différente de celle de l'élève).	Adresse :
Code postal : Commune :	 (si différente de celle de l'élève)
Téléphone domicile :	Code postal : Commune :
Téléphone portable :	Téléphone domicile :
Téléphone travail : Poste :	Téléphone portable :
Courriel :@	Téléphone travail : Poste :
.....	Courriel :@
.....	

(1) Célibataire - Marié(e) - Veuf(ve) - Divorcé(e) - Séparé(e) - Concubin(e) - Pacsé(e)

Autre responsable légal :

Organisme :	Personne référente :
Fonction :	Lien avec l'enfant :
Adresse précise :	Autorité parentale : Oui ☐ Non ☐
Téléphone domicile :	Téléphone portable :
Téléphone travail :	Poste :
Courriel :	@

Informations périscolaires - Inscription sur le portail famille :

Toutes les informations concernant les services périscolaires sont disponibles sur le portail famille :

- Connectez-vous sur le site internet de la mairie de LA FORET-FOUESNANT : Vivre ici/jeunesse éducation/pôle enfance :
- <https://www.foret-fouesnant.bzh/vivre-ici/jeunesse-education/pole-enfance/>

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de rectification des données qui vous concernent (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Responsables légaux : il est important de renseigner le document concernant les deux responsables légaux pour : 1) la transmission des résultats scolaires (circulaire n°94-149 du 13/04/1994)-2) les élections des représentants des parents d'élèves : chaque parent est désormais électeur et éligible (note de service n°2004-104 du 25/06/2004)